

Résolution sur le Renouveau du Mandat et la Composition du Groupe de Travail sur les Questions Spécifiques relatives au Travail de la Commission Africaine – CADHP/Res.80(XXXVIII)05

déc 15, 2012 [sic]

La Commission Africaine des Droits l'Homme et des Peuples réunie en sa 38^{ème} Session ordinaire, du 21 novembre au 5 décembre 2005 à Banjul, Gambie ;

Rappelant la résolution adoptée à sa 37^{ème} Session ordinaire tenue du 27 avril au 11 mai 2005 à Banjul, Gambie, créant le Groupe de travail sur les Questions spécifiques relatives au travail de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

Félicitant le Groupe de travail pour le bon travail effectué au cours de la période d'intersession ;

Considérant le rapport provisoire du Groupe de travail ;

Considérant en outre la nécessité de permettre au Groupe de travail de poursuivre son mandat et de prendre d'urgence en charge les questions pendantes relevant dudit mandat ;

DECIDE de renouveler le mandat du Groupe de travail pour douze (12) mois ;

DECIDE en outre que le Groupe de travail sera composé comme suit :

- a. Commissaire Mohamed Abdellahi Ould Babana ;
- b. Commissaire Angela Melo ;
- c. Commissaire Pansy Tlakula ;
- d. Un (1) représentant de chacune des organisations non gouvernementales ci-après :
 - l'Institut pour les Droits humains et le Développement en Afrique (IDHDA) ;
 - INTERIGHTS ; et
 - Open Society Justice Initiative.

DEMANDE au Groupe de travail de traiter en priorité les questions suivantes et de faire rapport de ses activités à la Commission Africaine à sa 39^{ème} Session ordinaire :

- a. la relation entre la Commission Africaine et la Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- b. la relation entre le Bureau de la Commission Africaine et le Secrétariat de la Commission ; et
- c. la relation entre la Commission Africaine et les différents organes et institutions de l'Union Africaine.

DEMANDE en outre au Secrétariat de la Commission Africaine de renforcer ses efforts visant à mobiliser les ressources nécessaires pour aider le Groupe de travail à exécuter son mandat.